



Droit de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles

Par kakajc, le 17/07/2022 à 18:22

Bonjour

Je suis informaticien et programmeur, je met à profis ma créativité pendant une plus grande partie de mon temps libre, et je conçois des applications que je publie sur Google play, le marché de Google attiré pour les applications mobiles, je lis rarement les conditions d'utilisations générales, dont je trouve parfois longues et indéchiffrable.

Maintenant que je planifie rentabiliser mes créations, par différents procéder, comme la vente, la publicité, les abonnements, l'aspect juridique me préoccupe notamment le droit de la propriété intellectuelle de mes créations dont je ne dispose pas encore en ce jours

J'ai effectué quelques recherches sur le net, et j'ai lu sur <https://definir-tech.com/app2/20642/comment-s-appelle-le-droit-qui-protège-la-propiete-intellectuelle> , qui stipule que le droit d'auteur protège les œuvres littéraires, notamment les créations graphiques, sonores ou audiovisuelles et plastiques, les créations musicales, mais aussi les logiciels, les créations de l'art appliqué, les créations de mode, etc.

Ma préoccupation est de savoir auprès de quel instance pourrais-je m'adresser pour obtenir le droit de la propriété intellectuelle de mes applications mobile déjà présent sur Google Play, avec quelques utilisateurs déjà.